

<b>Zeitschrift:</b>	Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
<b>Herausgeber:</b>	École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
<b>Band:</b>	16 (1959)
<b>Heft:</b>	[1]
<b>Artikel:</b>	La montagne n'est pas responsable
<b>Autor:</b>	Azzeletti, René
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-996481">https://doi.org/10.5169/seals-996481</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La montagne n'est pas responsable

René Azzeletti

Chaque année, de trop nombreux accidents se produisent en montagne. Aux yeux des profanes, ces accidents semblent beaucoup plus fréquents qu'ils ne le sont en réalité. Les conditions dans lesquelles ils se sont produits, la publicité qui leur est faite dans la presse, la personnalité des alpinistes, les difficultés rencontrées par les colonnes de secours lors de sauvetages en haute montagne, tous ces faits divers donnés en pâture à des milliers de lecteurs contribuent pour une bonne part à faire accuser la montagne, cette montagne qui n'est pas homicide par elle-même, mais qui la devient par les fautes accumulées de tous ceux qui ignorent les règles fondamentales de l'alpinisme ou du ski en haute montagne.

Pourquoi accuser la montagne ? Elle n'est en rien responsable de toutes ces morts brutales qui endeuillent tant de familles. La montagne, en tant qu'entité, n'est qu'une manifestation de la nature, tout comme la mer ou le sable des déserts. Elle vit sa vie depuis des millénaires, vie toujours la même semble-t-il et pourtant toujours différente. Le soleil, la pluie, la grêle, la neige, le gel, le vent, l'orage, le brouillard, ne sont que des éléments qui jouent leur propre jeu, indifférents aux passions humaines. Citons ces quelques lignes du livre intitulé « Médecine... Montagnes » du Dr Jean Rivolier : « Il faut savoir apprécier son potentiel de force,

ne s'exposer à des courses difficiles que lorsqu'on se sent capable de les faire. Savoir se modérer, savoir être prudent. Répétons-le inlassablement, la majorité des accidents de montagne (hiver comme été) arrive à cause des alpinistes eux-mêmes et non de la montagne. Les imprudents n'ont ni vivres, ni vêtements de secours ou même simplement appropriés. Ils se perdent, partent trop tard, ne prévoient pas le changement de temps. Ils ne savent pas se protéger de la tempête, sont incapables de s'arrêter lorsqu'il le faut et meurent épuisés comme le cerf forcé mais en réalité s'étant forcés eux-mêmes... ». C'est pourquoi la montagne n'est en rien responsable de ces tombes trop tôt ouvertes sur lesquelles se penchent, visages crispés par la douleur, parents et amis, camarades et inconnus. Elle vit aussi bien dans la violence que dans le calme, la colère ou la sérénité. Nul ne peut lui dénier une sauvage grandeur quand les éléments sont déchaînés, quand la tempête hurle, quand le vent pris de folie secoue le refuge pourtant solidement ancré. Nul ne peut, non plus, résister au choc émotionnel que lui procure la vision de ses montagnes lorsqu'elles dévoilent leurs plus secrets atours. Eté comme hiver, printemps ou automne, mais surtout hiver et printemps pour nous skieurs, nous font mieux comprendre encore le plein sens de la vie.

## Instruction préparatoire

Willy Rätz



### Challenge « Général Guisan »

Depuis trois ans qu'il a été institué, le challenge « Général Guisan » est mis, chaque année, en compétition à l'occasion d'une course cantonale d'orientation de l'instruction préparatoire.

Ce challenge a pour but, dans l'esprit du donateur, d'encourager la pratique des courses d'orientation dans l'instruction préparatoire. La mise en compétition alternativement dans un canton, romand, suisse-alémanique et tessinois doit tendre à favoriser la compréhension mutuelle entre les différentes régions linguistiques de notre pays et développer ainsi l'amitié confédérale.

Les équipes suivantes ont gagné ce challenge au cours des dernières années :

1956 : A l'occasion de la course tessinoise d'orientation : Le groupe I. P. « La Flèche de Coffrane » (NE).

1957 : A l'occasion de la course zurichoise d'orientation : Le groupe I. P. Nick Knatterhorn, Thalwil (ZH).

1958 : A l'occasion de la course neuchâteloise d'orientation : Le groupe I. P. Rovers Schwyzerstern Kon-Tiki, Berne.

Selon une décision prise récemment, le challenge sera mis en compétition dans les cantons suivants au cours des prochaines années :

En 1959, lors de la course lucernoise d'orientation.

En 1960, lors de la course vaudoise d'orientation.

En 1961, lors de la course thurgovienne d'orientation.

En 1962, lors de la course fribourgeoise d'orientation.

En 1963, lors de la course bernoise d'orientation.

Selon le règlement actuellement en vigueur, ce challenge est attribué à la « catégorie I. P. sans moniteur », c'est-à-dire à une équipe dont tous les membres sont en âge I. P. Il est remis définitivement à l'équipe qui le gagne trois fois successivement.